



Conditions de participation First Friday Biel/Bienne

Les magasins, commerces, échoppes, bars, restaurants, associations et galeries avec siège ou local en vieille ville de Bienne exclusivement peuvent participer au First Friday.

Autorisations

Une demande globale d'ouverture prolongée jusqu'à 22h00, de vente de boissons alcoolisées, de vente de nourriture, de feux extérieurs est faite par l'association First Friday. Elle inclut les démarches administratives auprès des autorités. Dans le cadre du First Friday, vous êtes tenus de respecter impérativement les autorisations émises par la police du commerce & de la Préfecture. Les coûts sont intégralement pris par l'association du FF.

A partir de 22h00, cette autorisation n'est plus valable !

Délai d'inscription / autorisations

Toutes les demandes doivent nous parvenir impérativement **le 20 du mois précédent** chaque First Friday. Une demande doit être faite pour chaque FF.

Mesures Covid pour décembre 2021

Afin d'éviter des attroupements de personnes, les représentations musicales extérieures, tables, bancs et chaises ne sont pas autorisées. Les boissons et une offre culinaire par participant ne peuvent être délivrées que sous la forme de take away. Vous êtes tenu de respecter impérativement ces règles. Pour les établissements tels que magasins, restaurants, clubs, théâtres, les règles en vigueur restent applicables.

Vente de boissons alcoolisées et liste de prix

Seuls des verres réutilisables FF sont autorisés pour la vente de boissons. Ces verres sont à disposition au prix de Fr. 2.— la pièce. Lors de vente, un dépôt de Fr. 2.— est demandé. Les verres sont vendus neufs et ne sont pas repris. Les verres doivent être lavés et séchés par vos soins après utilisation. Une liste de prix doit être faite et bien visible pour la clientèle. La remise de boissons en canettes ou de bouteilles en verre n'est pas autorisée. Ceci a pour but de diminuer les déchets en vieille ville et d'éviter les bris de verres et blessures.

Protection de la jeunesse

Il est obligatoire d'offrir 3 boissons non alcoolisées meilleures marchées que l'alcool le moins cher. Un panneau de protection de la jeunesse est mis à votre disposition et doit être visible au public. L'âge des adolescents doit impérativement être vérifié lors de vente d'alcool.

Vente de denrées alimentaires

Pour la vente de denrées alimentaire, un concept d'hygiène doit être remis au First Friday. Une liste de prix avec provenance des aliments doit être affichée de manière bien visible. De la vaisselle réutilisable doit être utilisée, contre dépôt. Chacun s'organise en conséquence.

Hygiène et propreté

Chaque établissement est responsable de ses déchets et de tenir la vieille ville propre. A la fermeture chacun fera un tour du propriétaire élargi afin de rendre les lieux propres. Nous recommandons aux établissements bénéficiant d'une autorisation spéciale d'engager un service d'ordre afin de garantir le bien-être du voisinage (calme et propreté).

En Général

Les autorisations ne sont valables que pour **UN** First Friday et jusqu'à 22h00 au plus tard !

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès lors du First Friday et vous remercions de votre collaboration et engagement.